CTS 79 le 14 avril 2017

SEVRE ENVIRONNEMENT

va fêter ses **25 ans** le mois prochain

Depuis 2001, elle bénéficie d'**agréments** successifs du **Ministère** et de la **Préfecture des D-S.**

Siège : CERIZAY - 480 adhérents - CA de 17 membres
Bénévolat au service exclusif de l'**intérêt général**
Deux salariés

OBJET statutaire :

- Défendre la qualité de l'environnement : *Air, eau, sol, faune et flore*.
- Contribuer à la connaissance de la biodiversité, œuvrer pour sa pérennité.
- Lutter contre les **impacts sanitaires**
- Protéger le caractère des sites et paysages.
- Représenter les intérêts de ses membres, en tant que riverains (ou victimes) de sources de pollutions, sur leur territoire et dans diverses institutions départementales.

La défense de l'environnement par le respect de la loi.

SANTE ENVIRONNEMENT
ENVIRONNEMENT SANTE

1- Préambule : NOS « ACQUIS » de 25 ans d'actions

La santé c'est quoi ?

Pour l'homme : un état de bien-être physique et mental.

Physique : *Facultés optimales de mobilités et des sens,*
bon état de fonctionnement des organes et du métabolisme .

Mental : *Facultés optimales intellectuelles et psychiques*

Un environnement pollué
=
Mauvaise santé

L'environnement de quoi parle-t-on ?

C'est l'état de tout ce qui contient, « enveloppe » et conditionne la vie, la santé.

L'environnement est matière. L'environnement est spirituel (psychique, pensée).

Le bon environnement c'est la **qualité de l'air, de l'eau**, sources de vie**.**

Le bon environnement c'est **l'énergie** du vivant, la qualité des sols pour la **nourriture**

Le bon environnement c'est **l'équilibre et le lien de l'homme avec la nature.**

Le bon environnement c'est **la qualité des relations**

LES CONDITIONS DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE

Pas de gestion de Santé et d'Environnement sans L'ECONOMIE.

*L'économie **est au service de la maison commune** l'« éco logie » !*

1. La santé environnementale est **affaire de l'homme d'abord** en responsabilité.
2. La santé environnementale est **affaire des acteurs, humains en interaction** (affaire de bien commun : DROIT et DEVOIR).
3. La santé environnementale est **affaire de prévention d'abord**.
4. La santé environnementale est **affaire de connaissances.**
5. La santé environnementale est **affaire de choix dans sa gestion**.

La politique des soins et réparations doit prendre en compte les 5 points précédents

SIX AXES DE TRAVAIL pour parvenir à ce bon état de santé

- Réapprendre les **aptitudes** aux **diagnostics** (causes/effets).
- Respecter le **DROIT de choix du particulier.**

  Il doit être mis en connaissance :
  - des causes de sa pathologie
  - de toutes les thérapeutiques existantes avec conseils éclairant le libre choix.
- Des **priorités nouvelles à la recherche,**
- **La formation**, des populations dès l'école primaire, et des adultes,
- **Ouverture des professionnels de santé** aux problématiques environnementales,
- **Redonner la primauté à la demande**, à la responsabilité et l'autonomie du particulier **sur l'offre** de soin actuelle.

La transition de la Santé actuelle à la santé environnementale représente un pari vertueux et exigeant

II. Le CTS 79 et la santé environnementale

Le Conseil Territorial de Santé se veut un lieu de proximité pour que la politique de santé sur le territoire soit la plus adaptée aux besoins. CHICHE !

PROPOSITIONS

SEVRE ENVIRONNEMENT veut bien y apporter sa pierre.

Avec les autres acteurs qui partagent ses convictions suivantes :

Il n'y a pas de sujet qui ne puisse avancer :

Lorsque la cause est juste elle finit par être partagée et s'imposer.

Les solutions finissent par être de bon sens et être mises en œuvre.

Sans les intéressés on ne va pas loin, et ça ne dure pas !

TOUS les intéressés sont capables d'agir pour obtenir des résultats solides .

Rien n'est jamais acquis définitivement.

De nombreux DOMAINES D'ACTIONS s'imposent

- **La qualité de l'alimentation**
- **Les pollutions diffuses (l'exposome) :**
  - **Les pollutions industrielles,**
  - **Les pollutions liées aux conditions de production alimentaires,**
  - **Les pollutions naturelles** et le développement de leurs sources anthropiques.
- **L'appauvrissement de la biodiversité**
- **Les conditions de travail**
- **Les effets dévastateurs des thérapies chimiques**
- **Les évolutions sociétales** non maitrisées et ou non accompagnées dans leurs effets de pertes de repères

MODES D'ACTIONS transversaux qui sont indispensables :

L'**information,** partage d'expériences vers le diagnostic opérationnel.

La **formation** au développement intégral de tous les acteurs :

- **consommateur, fournisseurs**,
- **jeunes scolarisés et adultes**, à la promotion de **l'être au détriment de l'avoir**
- **du dirigeant** aux **employés** des entreprises,
- **du professionnel à l'usager** de ses services et compétences,
- **élus et administrations,**

La **recherche**.

L'économie à réorienter dans ses priorités

L'URGENCE et le TEMPS

« La maison brûle » il y a **urgence** pour le développement intégral,

Urgence de s'y mettre car il faut **compter avec le temps** pour voir les effets.

VOLONTE ET EXPERTS ASSOCIES

Des priorités et une VOLONTÉ déterminée et durable

de mobiliser TOUS les acteurs **en synergie**.

Une EXPERTISE associée

« Séparer les connaissances les unes des autres ou séparer les niveaux de connaissance, vouloir connaître sans conceptualiser, c'est détruire une part de cette connaissance » **Edgar MORIN**

Deux DÉCISIONS IMMÉDIATES à adopter dès le PRS de 2018 :

1. Une CHARTE de Santé Environnementale annexée au PRS

Cette charte servira :

- de trame de travail pendant la durée du plan .
- à inspirer la dimension environnementale à TOUS les acteurs de Santé dans leur domaine d'intervention .

2. Engagement et financement de DIAGNOSTICS décentralisés

suffisamment pour démontrer le lien entre les milieux et les pathologies.

En mobilisant sous la responsabilité de l'ARS 79, le maximum d'acteurs locaux environnementalistes **et** de santé y compris dans des domaines émergents (qui AGISSENT déjà) pour les réaliser.

Validation ?

14 Avril 2017
P-O AUBOUIN